Gmail

alain roubineau <alain.roubineau@gmail.com>

Décisions de rejets de demandes relatives à des titres miniers d'hydrocarbures, CP MTES du 2 février 2018

alain roubineau <alain.roubineau@gmail.com> 16 février 2018 à 10:02
À : "CORON Anne-Florie (Sous-directrice) - DGEC/DE/SD2" <anne-florie.coron@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Madame Coron,

Le CP ministériel du 2 février dernier mentionne

"...*le rejet de 48 demandes d'octroi et de renouvellement de titres miniers : 42 demandes d'octroi de permis, 4 demandes de prolongation de permis et 2 demandes d'octroi de concession... une autorisation pour 16 demandes en cours d'instruction, conformément au principe de sécurité juridique*..."

Suite à la mise en ligne le 13 février de la carte des PTMH actualisée au 5 février ainsi que sa liste nous avons pu déduire que ;

- 42 demandes d'octroi de permis...

Sont les 42 demandes figurant sur la carte et la liste au 1er janvier. Y compris celles faisant l'objet de procédures juridiques en cours non contraignantes pour l'Etat, notamment "Guyane maritime SHELF". Donc dans les OM l'application du décret n° 2018-62 du 2 février 2018 "portant application de l'article L. 611-33 du code minier, pour les titres miniers d'hydrocarbures" va se borner à l'éventuelle concession d'hydrocarbures offshore suite au PER "P+564 Guyane maritime, TEPG".

- 4 demandes de prolongation de permis...

. "N597 Tarbes Val-d'Adour" déjà rejeté par AIM du 15 mars 2017, décision référé TA64 1701954 du 23 octobre 2017, pourvoi en cours et recours au fond TA64 1701967 enregistré le 26 septembre 2017 en cours ;
. "N617 Est Champagne" déjà rejeté par AIM du 15 mars 2017, pas de référé au TA51, procédure au fond possible devant le TA95 ;
. "N621 Plaines du Languedoc (PdL)" recours inconnus à ce jour ;
. "N623 Savigny" recours inconnus à ce jour ;

Pouvez-vous, s'il vous plait, sur la base de votre information concernant PdL par mél du 6 février, bien vouloir nous confirmer ces déductions, et dans l'éventualité d'erreur(s) de notre part, bien vouloir nous éclairer ?

- et 2 demandes d'octroi de concession...

Notre suivi nous indique qu'il pourrait s'agir des demandes de concession en concurrence D92 Faÿ et D93 Chartrettes ouest, pour lesquelles des contributions documentées ont conduit le commissaire enquêteur, CE, à rendre des avis défavorables, voir Faÿ p88 du .pdf en lien, et Chartrettes ouest p72 du .pdf en lien.
***Nous constatons pourtant que ces deux demandes figurent toujours sur les données officielles** mises en ligne le 13 février postérieurement au CP ministériel. Ainsi que deux autres rendant toute déduction aléatoire. Nous n'osons pas envisager que le CP ministériel a annoncé ces deux rejets alors que les décrets n'ont pas été signés !*

Pouvez-vous, s'il vous plait, comme pour le point précédent, bien vouloir nous éclairer ?

- une autorisation pour 16 demandes en cours d'instruction, conformément au principe de sécurité juridique...

Concerne les décrets et arrêtés publiés au JO du 23 décembre 2017 et 4 février 2018.

Nous renouvelons par le présent mél nos légitimes demandes de transmission des in extenso de ces 16 décisions et regrettons vivement la frilosité du ministère en ce qui concerne la publication, a minima la transmission au mouvement citoyen qui depuis plus de sept années défend l'intérêt général, des 48 décisions de rejet, objet de dispositions de l'article 58 du décret n°2006-648.

Cordialement,

P/ les collectifs citoyens de vigilance sur les hydrocarbures
Alain Roubineau
Nîmes
0673946697
http://antischistegv.free.fr/

Garanti sans virus. www.avast.com